



InfoURML



COVID-19

3 mars 2020

204 cas d'infection par le coronavirus COVID-19 ont été déclarés en France au 3 mars. Parmi ces 204 cas et 4 patients sont décédés.

[Point épidémiologique](#)
[Télécharger les Affiches Gestes Barrières](#)

Depuis l'arrivée du COVID-19 sur le territoire français, l'URML Normandie s'informe quotidiennement auprès des autorités sanitaires sur l'évolution de

l'épidémie et la marche à suivre pour les professionnels de santé en région.
Attention, les consignes changent quotidiennement.

Diagnostic et prise en charge

Concernant les informations à délivrer aux patients, **pour toute personne ayant séjourné dans une zone où circule activement le virus dans les 14 jours précédents** – Chine (Chine continentale, Hong-Kong, Macao) / Singapour / Corée du Sud / Italie (Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne) / Iran :

- Surveiller leur température 2 fois par jour
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- Se Laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)
- Éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)
- Éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)
- Travailleurs/étudiants : ils peuvent retourner travailler en l'absence de symptômes. Si possible, privilégier le télétravail
- Les enfants, collégiens, lycéens peuvent être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée – L'éducation nationale en région Normandie a mis en place un numéro vert pour répondre aux questions – 02.31.30.08.40 (8h30 – 12h30 / 13h00 – 17h30)

Les personnes présentant une fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant un retour des destinations identifiées doivent :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage
- Ne pas se rendre directement chez leur médecin traitant, ni aux urgences de l'hôpital

En cas de prise en charge direct d'un patient suspect d'infection par le COVID-19 (Cf. définition de cas – Santé publique France) de prendre contact avec le Samu-Centre 15 pour analyse et mise en place des premières mesures de prise en charge. Il conviendra de ne pas l'orienter d'emblée vers les structures d'accueil des urgences afin d'éviter le contact avec d'autres patients.

Seuls les patients suspectés de répondre à la définition de cas doivent faire l'objet d'un appel au Centre 15, les autres patients peuvent être reçus en consultation selon les modalités habituelles.

[Lien vers la définition de cas](#)

Les patients potentiellement infectés par le COVID-19 doivent être pris en charge dans l'un des 6 établissements identifiés sur le territoire normand. Il n'y a actuellement pas de traitement spécifique vis-à-vis de ce type d'infection à coronavirus. Le traitement est donc symptomatique.

L'organisation de la réponse en phase 3 s'appuiera sur les professionnels de santé libéraux. Nous ne manquerons pas vous tenir informés.

Arrêt de travail

Les arrêts de travail concernent uniquement les contacts identifiés à risque modéré/élevé (hors professionnels de santé). Ils sont directement contactés par l'ARS Normandie.

Pour toute question sur les arrêts de travail, l'ARS Normandie a mis en place l'adresse mail suivante : ARS-NORMANDIE-ARRET-TRAVAIL@ars.sante.fr

Consignes relatives aux masques

Le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels hospitaliers en contact étroit et prolongé avec des cas confirmés (soins intensifs).

Le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux personnes contact des personnes à risque modéré/élevé, aux professionnels de santé recevant des personnes malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires en cas de suspicion de contact avec une personne malade.

Chaque médecin généraliste peut récupérer une boîte de 50 masques chirurgicaux auprès d'une officine à partir de cette première semaine de mars contre présentation de sa carte professionnelle sur laquelle figure le numéro RPPS.

[Consignes d'utilisation des masques issus du stock Etat par les Professionnels de Santé](#)

Le reste de la population ne doit pas porter de masque. Les officines ont été invitées à ne pas distribuer des masques en dehors des deux cas mentionnés précédemment ou d'une indication médicale.

**Merci de transmettre ce message
à vos confrères et contacts professionnels.**

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail.

Confraternellement

Dr Antoine LEVENEUR
Président de l'URML Normandie

Restez en contact avec l'URML Normandie par l'intermédiaire de ses mails, son site, ses réseaux sociaux pour vous informer régulièrement sur l'épidémie et les mesures de prévention.

Pour toute question, vous pouvez contacter le Pôle Veille et Sécurité Sanitaire de l'ARS Normandie entre 8h30 et 18 h (ne pas communiquer ce numéro aux patients) :

0 809 400 660

Vos patients ne nécessitant pas de conseils médicaux peuvent s'adresser pour toute question au numéro vert **0 800 130 000** mis en place 24h/24 et 7j/7.

Toutes les consignes **ICI** et le guide méthodologique pour les professionnels de santé **ICI**



**La médecine
libérale
innove en
Normandie**

02 31 34 21 76

Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen

62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie
Pour toute information complémentaire contactez **contact@urml-normandie.org**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)